



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

- **QU'**à sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2026-05-199, le premier projet de PPCMOI adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'implantation de nouveaux sentiers et d'une nouvelle piste sur les 4 867 258, 4 867 266, 4 867 274, 4 867 275, 4 867 276, 4 867 278, 4 867 321, 4 867 348, 4 867 577, 4 867 578, 4 867 582, 4 867 584, 4 867 586, 5 094 625, 4 867 557, 5 094 946, 5 094 992, 5 608 545, 5 608 544, 5 608 615 et 6 365 678, sis dans le secteur de la rue Maple.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **mercredi 20 mai 2026 à 18h30**, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud.

QU'au cours de l'assemblée publique, la personne désignée expliquera les projets de règlement et les conséquences de l'adoption de tels règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le document de présentation et une copie du premier projet de résolution sont disponibles pour consultation sur la page web suivante : https://sutton.ca/?post_type=avis-public&p=114809&preview=true

Donné à Sutton, ce **8^e** jour du mois de mai de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques